

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 26 (1980)
Heft: 12

Anhang: [Nouvelles locales] : Lille, Mulhouse, Strasbourg, Nancy
Autor: Itten, T.-O. / J. O.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

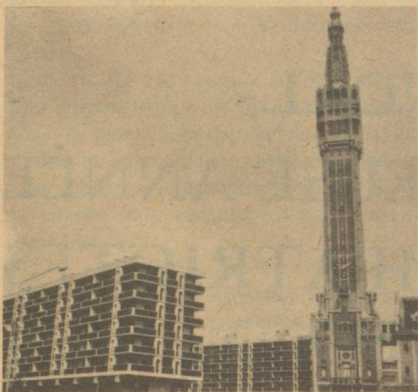
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activités des Sociétés

LILLE



A la suite d'une nouvelle numérotation téléphonique pour téléphoner au

Consulat de Suisse
28, place de la Gare
59043 Lille Cedex

appelez le : (20) 06-46-07

Au Club Suisse

Les activités estivales du Club se sont déroulées « extra-muros », bénéficiant heureusement de temps clément. La sortie annuelle le mena en Belgique, à Binche, petite ville du Hainaut, où, ô surprise, l'accueillaient au Musée International du Masque et du Carnaval, les drapeaux suisse et bâlois : ce musée a en effet reçu une collection remarquable de masques et costumes du carnaval bâlois, qui vient compléter un ensemble déjà très riche consacré au folklore suisse ; nous avons donc retrouvé là, dans plusieurs salles, les témoins les plus authentiques de nos vieilles traditions demeurées vivantes, et qui, plus est, commentés avec compétence et agrément. Le musée tout entier recèle des trésors d'ethnographie d'un intérêt exceptionnel. Signalons que le directeur, spécialiste d'un renom international, a rédigé une plaquette, bien illustrée, permettant enfin aux francophones de pénétrer les arcanes de ce carnaval bâlois si peu accessible aux non-initiés. Elle peut s'obtenir auprès du Musée.

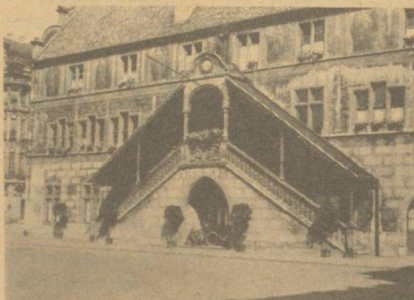
Un pique-nique à l'ombre des ruines d'une superbe abbaye, la visite du parc grandiose d'un Prince de Ligne ami de notre pays au XVIII^e siècle, complétaient le programme.

La Fête Nationale a été célébrée avec quelque avance dans un cadre forestier proche de Lille, et autour d'une collation centrée sur

la « viande séchée ». Après l'audition du texte destiné aux Suisses de l'étranger, M. le Consul Benoît Frochoux effectua un large tour d'horizon de l'actualité suisse, très écouté de l'assemblée. Des airs du pays, des diapositives, contribuèrent à animer la soirée.

Le programme d'automne a débuté le 8 octobre par une soirée couscous, rompant ainsi avec la traditionnelle choucroute ; l'on dut se serrer les coudes pour accueillir tous les amateurs ! Il est vrai qu'ils avaient tenu à saluer nombreux, une dernière fois, Mlle Irène Frückiger, prête à s'envoler pour exercer désormais son activité au Consulat général de Suisse à la Nouvelle-Orléans ; des souvenirs tangibles l'assurèrent des regrets unanimes de ses compatriotes, qui ont tant apprécié sa présence aimable au Consulat de Lille durant près de trois ans.

MULHOUSE



Consulat de Suisse
19 a, rue du Sauvage
B.P. 1027
68050 MULHOUSE CEDEX
Tél. : (89) 45-32-12

Hinweis für Grenzgänger

Die in Frankreich ansässigen schweizerischen Staatsangehörigen, die ihr Erwerbseinkommen in der Schweiz erzielen, müssen beim Grenzübergang im Besitze einer entsprechenden Bewilligung der französischen Behörden sein. Es handelt sich um die von der Mairie ausgestellte « Carte de frontalier ».

Falls sich auf Ihrem Aufenthaltsausweis (« Carte de résident ordinaire » oder « Carte de résident privilégié ») ein Stempelaufdruck befindet, wonach Ihnen der Stellenantritt im Ausland untersagt ist, sollten Sie diesen Ausweis an die Préfecture schicken und dieselbe ersuchen, diesen Verbotseintrag zu annullieren und Ihnen zu bestätigen, dass Sie ermächtigt sind, als Grenzgänger in der Schweiz zu arbeiten. Erst anhand dieser schriftlichen Bestätigung wäre sodann bei der Mairie Ihres Wohnortes die Carte de frontalier zu beantragen. Wer eine solche Karte nicht besorgt, stellt sich in Widerspruch zu den bestehenden Vorschriften und könnte von einem Tag auf den andern unliebsame Überraschungen erleben.

Für schweizerische Grenzgänger ergeben sich weitere Probleme bezüglich der AHV/IV (freiwillige Mitgliedschaft bei Aufgabe der Stelle oder Formalitäten zwecks Wahrung der Rechte der Ehefrau) sowie im Wehrpflichtalter betreffs Meldepflicht. Wenn Sie das Konsulat auf dem laufenden halten, werden Sie die entsprechenden Auskünfte erhalten.

Avis aux frontaliers

Les citoyens suisses habitant en France et exerçant une activité lucrative en Suisse doivent être munis d'un permis des autorités françaises. Il s'agit de la « Carte de frontalier » qui doit être sollicitée auprès de votre Mairie.

Si votre carte de résident étranger (ordinaire ou privilégié) porte le cachet interdisant au titulaire de prendre un emploi à l'étranger, vous l'enverrez à la Préfecture en lui demandant de rayer cette interdiction et de vous confirmer que vous êtes autorisé à travailler comme frontalier en Suisse. Avec cette confirmation écrite en main, vous demanderez à la Mairie de votre domicile la Carte de frontalier. Démuni de celle-ci, votre situation n'est pas en règle et vous vous exposez à des surprises désagréables.

Encore d'autres problèmes retiendront l'attention des compatriotes travaillant en Suisse, tels que l'AVS/AI (adhésion volontaire en cas de cessation du travail en Suisse ou formalités à remplir pour garantir les droits de l'épouse) et les démarches relatives à l'annonce militaire. Si vous tenez le Consulat au courant, vous recevrez les renseignements appropriés.

Musique d'Orelli

au service du client depuis 75 ans.

Pianos

« Le plus beau choix de l'Est »

Haute Fidélité spécialiste BO

Disques - Instruments

Partitions

2, place de la République

68100 MULHOUSE

Tél. : (89) 45-22-95

MULHOUSE

Fin d'année

Dans vos réflexions de fin d'année les relations avec la Suisse trouveront sans doute leur place. J'espère que des sentiments de gratitude n'y manqueront pas, et ceci non seulement chez ceux qui bénéficient des avantages matériels de l'AVS/AI. Rendez-en témoignage en vous intéressant aux problèmes suisses, à la vie des sociétés suisses ! Ne manquez pas de lire régulièrement le Messenger Suisse.

Je tiens de mon côté, à exprimer ma gratitude et celle du personnel du Consulat aux nombreux compatriotes pour leur bonne collaboration sur le plan administratif. Vous nous facilitez beaucoup le travail par votre promptitude lorsqu'il s'agit de respecter les délais, d'annoncer les changements d'adresse ou d'état civil. Je vous en remercie. Pour les jours de fête et notamment pour la nouvelle année, je vous transmets mes vœux les meilleurs.

Votre Consul : T. Voegeli

STRASBOURG



Consulat de Suisse
7, rue Schiller
Tél. : 35-15-17/18
F. Jost
4, allée Spach
67000 STRASBOURG

Message de votre Consul

Je voudrais profiter de la dernière édition 1980 du « Messenger Suisse » pour apporter à tous ceux de mes compatriotes habitant dans mon arrondissement consulaire une petite rétrospective des événements de l'année 1980.

La Société Suisse-France de Nancy et le Club suisse de Strasbourg, ont proposé cette année encore un programme aussi intéressant que varié. J'ai pu personnellement assister à deux manifestations à Nancy. L'Assemblée générale, qui, sous la conduite confirmée de M. Flückiger, aurait peut-être pu recueillir plus d'intérêt de la part des membres de la Société. Selon l'habitude la partie officielle de cette réunion est assez courte afin que le reste de la soirée permette à ceux qui sont présents de faire plus ample connaissance, de renouer des liens ou de passer un bon moment ensemble. Ceux qui se retrouvent au sein de la Société Suisse-France de Nancy forment un joyeux groupe. La fête du 1^{er} Août, l'a également démontré.

A cette occasion l'on a pu reconnaître certains membres qui étaient venus même de loin pour participer à la célébration de notre Fête Nationale. Le dévouement du Comité se répercute sur les membres qui participent activement à chacune des rencontres organisées par la Société. Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement M. Flückiger et les membres de son comité pour l'activité déployée.

A Strasbourg aussi, le Club suisse peut se réclamer d'une année riche en réunions. Le point culminant, mis à part l'Assemblée générale, fut certainement la soirée dansante ainsi que la visite du Musée des Transports à Lucerne. Le Comité s'efforce d'offrir aux jeunes compatriotes des occasions de rencontre. Osons espérer que tous ces efforts porteront des fruits dans un avenir rapproché ! Je tiens à remercier ici M. et Mme Steiner pour leurs efforts incessants en faveur du Club. L'organisation de chaque rencontre exige beaucoup d'abnégation de leur part et des membres du Comité auxquels vont aussi mes remerciements. Un grand merci également à la Direction de la Maison Suchard à Strasbourg qui met gracieusement à la disposition du Club, plusieurs fois par année, sa cantine. Ce qui ne va pas de soi !

Après les vacances d'été, la Société de Bienfaisance de Strasbourg a repris ses travaux. L'on y tricote, l'on y coud et les résultats de toute cette activité laborieuse se transformeront en paquets qui seront distribués per-

sonnellement à ceux qui ont moins que nous à l'occasion des Fêtes de Noël. Que chaque Dame qui participe à ces travaux d'aiguilles ainsi que parfois aussi à la distribution des paquets soit remerciée.

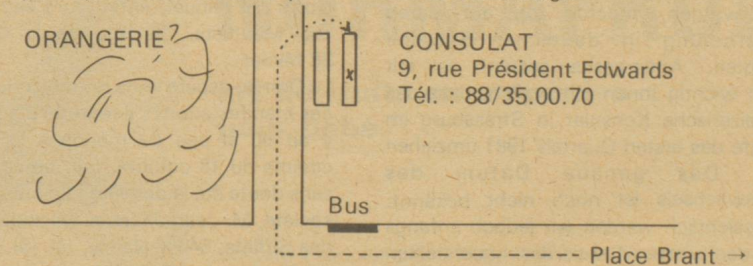
Les services que rendent les membres de la Société de Bienfaisance — travaux manuels et visites de ceux qui sont malades ou isolés — demandent de notre part une reconnaissance et un appui. Les nouveaux membres sont toujours les bienvenus.

J'ai le regret de vous annoncer le décès de Mme Maria Loesch, le 4 juillet 1980, dans sa 101^e année.

Au sein du Consulat de Strasbourg, deux mutations : M. Jean-Claude Erbetta, à qui de nouvelles fonctions ont été confiées, a été transféré à Abidjan. Venant de Beyrouth, M. Andréas Mathys l'a remplacé en tant que chancelier.

Et maintenant, permettez-moi de soulever un coin du voile sur le proche futur. Vraisemblablement au début du mois de mars 1981 les locaux du Consulat seront transférés du 7, rue Schiller au 9, rue du Président Edwards. Les numéros de téléphone resteront les mêmes. Nos bureaux se trouvent juste en face du jardin de l'Orangerie au 4^e étage d'un nouvel immeuble en fin de construction et sont facilement atteignables soit en voiture soit en bus (ligne 3, 13 ou 23, arrêt Orangerie). (Le plan de situation ci-dessous aidera ceux qui ne connaissent que peu la ville de Strasbourg).

ORANGERIE



CONSULAT
9, rue Président Edwards
Tél. : 88/35.00.70

Bus

Place Brant →

Conseil de l'Europe

L'année qui s'achève nous donne l'occasion de jeter un coup d'œil sur les mois qui viennent de s'écouler. Pour les uns ce fut une bonne année et pour d'autres tout le contraire car ils ont dû, peut-être, se battre avec des soucis matériels ou parce que d'autres coups du sort les ont frappés. Lors de ces « retours en arrière » n'oublions pas de penser à tous ceux qui, à cause de la guerre ou de catastrophes naturelles, supportent d'immenses douleurs avivées encore par le fait qu'ils doivent souvent vivre séparés des membres de leurs familles. L'an dernier de tels événements, amenant avec eux misère et injustice, frappèrent des centaines de milliers voire même des millions de personnes. A vous tous, chers compatriotes, j'adresse ainsi qu'au nom de mes collaborateurs, mes meilleurs messages à l'occasion des Fêtes de Noël et des vœux sincères pour une Bonne et Heureuse Année 1981.

T.-O. Itten

Ich möchte die letzte Ausgabe des Messenger Suisse im Jahre 1980 dazu benutzen auch einige Worte in deutscher Sprache an diejenigen Landsleute zu richten die der französischen Sprache weniger mächtig sind oder es einfach begrüßen, wenn auf ihre deutsche Muttersprache auch etwas Rücksicht genommen wird.

Vor einiger Zeit beklagte sich ein Mitbürger bei mir, dass sich innerhalb des Schweizerklubs in Strassburg kaum Gelegenheit bietet sich in einem deutschschweizer Dialekt zu unterhalten. Dies sei der Grund weshalb er nicht Mitglied geworden sei. Dieser Mitbürger ist falsch informiert. Wenn er sich die Mühe geben würde sich an Ort und Stelle, d.h. anlässlich einer Veranstaltung des Schweizerklubs vom Gegenteil seiner Behauptung zu überzeugen so wäre ihm schnell geholfen. Gerade in Strassburg gibt es eine ganze Anzahl deutschsprechender Mitglieder, die jederzeit bereit sind sich auch in dieser Sprache zu unterhalten. Ja selbst bei der Société Suisse-France in Nancy bietet sich diese Gelegenheit. Beide Vereine geben sich mit Erfolg grosse Mühe ihren Mitgliedern ein reichhaltiges Programm zu bieten.

In der sicherlich nicht falschen Annahme, dass Sie auch meine französischen Zeilen lesen werden, möchte ich auf deren Wiederholung in deutscher Sprache verzichten. Andererseits scheint es mir jedoch wichtig Ihnen mitzuteilen, dass das Schweizerische Konsulat in Strassburg im Verlaufe des ersten Quartals 1981 umziehen wird. Das genaue Datum des Adresswechsels ist noch nicht bekannt. Voraussichtlich werden wir jedoch anfangs März den vierten Stock des neuerstellten Gebäudes am Boulevard du Président Edwards Nr. 9 beziehen. Das Konsulat wird auch in den neuen Bureaux unter der bisherigen Telefonnummer erreichbar sein.

Zusammen mit meinen Mitarbeitern wünsche ich allen Mitbürgerinnen und Mitbürgern ein frohes Weihnachtsfest sowie ein glückliches Jahr 1981.

T.-O. Itten

Club suisse de Strasbourg

Après avoir passé une excellente soirée à l'Ancienne Douane en dégustant une copieuse choucroute à l'Alsacienne et en tentant de barrer une, deux voire trois des lignes sur les cartes d'un loto doté de magnifiques prix, le Club suisse a décidé d'innover en inaugurant un nouveau cycle de soirées baptisées « Tour de Suisse » — non pas cycliste, mais culinaire — !

En novembre, nous avons commencé par le canton de Zurich et, au son d'un orchestre, nous avons fait connaissance avec son fameux « Rösti et Geschnetzelt's » suivi de jeux et de danses.

Gageons que ce sera le début d'une longue série puisque chaque canton a sa spécialité culinaire !

Nous vous rappelons que le Père Noël Suisse a pu se libérer le samedi 13 décembre pour venir à notre fête de Noël voir les scènnettes préparées par nos enfants, écouter un excellent orchestre et leur apporter une surprise.

J.O.

Nancy

La Société Suisse-France rappelle qu'elle a repris ses traditionnelles belotes-lotos le premier samedi du mois. Elles ont lieu à la Brasserie Sainte-Anne à Laxou (6 décembre, 10 janvier avec tirage des Rois et 7 février). La fête de Noël sera organisée le 20 décembre à l'Européen à Vandœuvre. Les enfants se réuniront autour de l'arbre de Noël l'après-midi et les grandes personnes pour une choucroute le soir, avec une musique d'ambiance.

Vous êtes aussi invités à venir nombreux au super-loto du 24 janvier 1981 à la Maison de la Bière et du Café, avenue Foch ; ce super-loto permet dans une large mesure de financer les activités du comité des fêtes.

Notre bal annuel, enfin, aura lieu à la salle des Meuniers, 55, rue de la Colline, le 28 février.

Le Comité espère vous retrouver nombreux à ces manifestations ; il regrette d'ailleurs qu'il y ait eu si peu de monde à la soirée de cinéma du 18 octobre, qui, de ce fait, aura sans doute été la dernière ! Le président de la société, M. Jean-Jacques Flückiger, Chemin des Sifflets, 54000 Nancy, tél. (8) 396.25.94, se tient à la disposition des Suisses de Meurthe-et-Moselle et de la région pour tous renseignements sur les activités de la Société.

Liaisons Swissair entre la France et la Suisse

Toutes les liaisons Swissair entre la France et la Suisse sont assurées avec des DC-9 du type 32, 51 ou 81. Le DC-9-81 a été mis en service, depuis le 23 novembre, sur la ligne Nice-Zurich et du 22 janvier 1981, sur le vol du matin entre Charles de Gaulle et Genève.

Au départ de Paris

Chaque jour et dans chaque sens, Swissair exploite :

- 6 vols Paris-Genève (4 vols le samedi, 5 vols le dimanche) :
4 depuis Orly Ouest et 2 depuis Charles de Gaulle.
- 2 vols Paris-Bâle/Mulhouse depuis Orly Ouest.

A ces vols quotidiens sur lesquels, outre les passagers, il est possible de transporter du fret, s'ajoutent deux vols cargos hebdomadaires (mercredi et samedi) entre Orly et Zurich et v.v. exploités en DC-9 F « tout cargo ». De plus, il est possible de charger des palettes Swissair sur l'Airbus Air France qui assure la liaison quotidienne, sauf les samedis et dimanches, Orly-Genève AF SR 660.

Au départ de Nice

Chaque jour et dans chaque sens, Swissair exploite :

- 1 vol Nice-Genève ;
- 1 vol Nice-Zurich.

Au départ de Marseille

Chaque jour et dans chaque sens, Swissair exploite :

- 1 vol Marseille-Genève.

Au départ de Lyon, Grenoble et Annecy

Des « navettes fret » effectuées par Swissair avec des camions palettisés assurent, 5 fois par semaine, le transport du fret entre Lyon-Satolas, Grenoble ou Annecy, d'une part, et Genève-Cointrin, d'autre part.

L'aller-retour pour le prix d'un aller simple

Depuis le 1^{er} novembre, Swissair, en collaboration avec les autres compagnies aériennes, a sensiblement étendu son système tarifaire « aller valable également pour le retour ». Ainsi, l'on peut — sous certaines conditions — voler de la Suisse vers de nombreuses destinations européennes pour la moitié du prix normal aller et retour.

Ainsi, le « tarif excursion », applicable entre Paris et la Suisse sur tous les vols directs Swissair et Air France, permet de faire l'aller-retour Paris-Genève ou Paris-Bâle/Mulhouse pour F. 600. — et l'aller-retour Paris-Zurich pour F. 665. —

Il suffit de ne pas revenir avant le premier vol du dimanche suivant la date du départ. L'aller et le retour sont, cependant, possibles dans la même journée si le départ a lieu le samedi ou le dimanche.

Le paiement doit s'effectuer au moment de la réservation et de l'émission du billet qui reste valable 1 mois.